



Décrypt'-inFO

Comité Central d'Action Sociale du 14 mars 2017

A retenir :

Note d'ambiance...

Le premier CCAS présidé par le nouveau DRH...FO porte auprès de lui ses constats et revendications !

Parole, parole, et parole...mais nous jugerons sur les actes !

FO veillera au respect de ses engagements notamment vis-à-vis des CLAS, à ce que le budget de l'action sociale ne soit pas sacrifié sur l'autel des réorganisations territoriales, et à forcer nos ministères à mettre la main à la poche sur la protection sociale complémentaire et la restauration.

Séquence n°1 :

La déclaration préalable de FO !

« Mesdames, Messieurs et cher(e)s camarades,

Depuis le CCAS du 6 décembre Force Ouvrière a appris que les recommandations du rapport IGF/IGA/IGAS « harmonisation de l'action sociale de proximité et effectivité médecine de prévention » étaient sorties.

Les différentes recommandations **concernent les RIA mais aussi les dispositifs de restauration collective et la restauration administrative**. Elles devront avoir dans ce domaine des répercussions sur tous les agents de nos ministères et pas uniquement dans les DDI.

L'harmonisation **de la prestation « arbre de Noël »** ne sera pas non plus sans incidence.

Force Ouvrière refuse un arbre de Noël interministériel qui priverait les CLAS de leur rôle en ce domaine et conduirait à une utilisation de leurs crédits pour d'autres ministères moins dotés.

Force Ouvrière exige que **chaque CLAS de service reste maître d'œuvre de cette manifestation.**

POUR une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut



le congrès revendique un alignement vers le haut interministériel, et s'oppose à tout hold-up sur les prérogatives des ministères ! De même, le congrès s'oppose à tout ~~transversement~~ dans le programme budgétaire interministériel 333.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Le budget de l'action sociale ne devrait pas être en réduction en 2017, mais Force Ouvrière considère qu'au contraire il devrait être en forte progression.

Les recommandations présentées ne sont tenables que si les moyens financiers sont débloqués et à condition que les crédits viennent abonder les budgets de l'action sociale car sinon ce sera au détriment des autres prestations qui seront ainsi diminuées, voire supprimées sur l'autel de l'administration territoriale de l'Etat.

POUR une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut



Le congrès réaffirme son attachement à une action sociale ministérielle ambitieuse, dotée des moyens nécessaires et bénéficiant à l'ensemble des agents au sein des services ministériels, interministériels et établissements sous tutelle.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

D'une manière générale, les prestations d'action sociales ne sont pas à la hauteur, dans le contexte de morosité actuel, des besoins des agents.

D'autre part que devient la demande de tous les acteurs que nous sommes pour le lancement de la procédure de référencement qui améliorerait la

protection sociale complémentaire de tous nos agents, retraités et pensionnés.

Nous avions aussi attiré l'attention le 7 mars dernier de Madame la Secrétaire générale de nos ministères sur les DREAL fusionnées et les différentes problématiques que leurs agents subissent. Qu'en est-il de sa réponse aux problèmes que ces agents rencontrent sur leur état de santé physique et mental ? Quid de l'harmonisation des règles d'octroi des indemnités financières de la réforme territoriale ? Certes vous pourriez dire que ceci n'est pas du domaine de l'action sociale ministérielle, mais néanmoins il s'agit bien de l'articulation vie professionnelle et familiale, et donc intégrant les prérogatives de l'action sociale.

Sur un autre chantier, celui du décroisement des agents de la sécurité routière, quelles garanties leur seront données sur les aspects statutaires et sociaux ? Prévu pour 2018 ce décroisement concerne 850 agents qui sont toujours dans l'expectative de leur devenir.

Alors oui, l'action sociale de nos ministères reste un élément important pour tous les agents, mais elle ne peut ni être assimilée à un palliatif des réformes de l'Etat, ni à un analgésique aux douleurs et contraintes imposées par celles-ci.

FO, reste attachée à une action sociale ministérielle dont l'historique repose sur les particularités des missions de chacun. L'action sociale de nos ministères et ses instances doivent perdurer, elles constituent un élément du statut général et des statuts particuliers des ministères.

FO reste très attachée à l'existence des comités locaux d'action sociale, présents en DDT(M) et dans les différents services de nos ministères, ils ont fait la preuve de leur utilité. Nous revendiquons **le maintien et/ou le développement de lieux de dialogue et de gestion au plus près des agents, des retraités et pensionnés associant les organisations syndicales ainsi qu'une véritable politique d'action sociale pour tous les agents exerçant leurs fonctions dans les DDI.**

POUR une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut



Le congrès reste très attaché à l'existence des comités locaux d'action sociale, ayant fait la preuve de leur utilité.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

POUR une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut



Le congrès se félicite que le Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), inscrive son action sous la forme d'un troisième espace éducatif - après la famille et l'école - dans le cadre d'une politique sociale et solidaire.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Force Ouvrière vous rappelle **son attachement aux associations œuvrant dans le cadre de l'action sociale ministérielle** et sera vigilante. Force Ouvrière soutient les trois associations partenaires dans leur développement de prestations sociales au bénéfice des agents

Nous insisterons donc de nouveau sur l'ouverture d'un groupe de travail le plus rapidement possible avec nos fédérations dans le cadre d'un dialogue social renforcé afin de préparer les nouveaux textes sur notre action sociale dans le cadre de la réforme territoriale qui a été imposée.

Merci à toutes et tous de votre attention. »

Séquence n°2 : Les réponses du nouveau DRH...

Le DRH, se dit « content de nous rencontrer », pour lui l'action sociale reste un élément déterminant du bon fonctionnement d'une collectivité du travail. Il est convaincu de son intérêt, et elle doit rester une priorité. Il s'attachera à ce qu'elle continue dans les meilleures conditions possibles. **Nous en jugerons dans la durée...**

Sur les DDI et le rapport relatif à l'harmonisation des prestations, commandité par le SGG, pour lui la suite dépend du SGG. Certes, c'est un rapport avec des propositions, il y aura des décisions après concertation avec les OS et les ministères. Le DRH a bien entendu les positions de Force ouvrière et les contraintes budgétaires qui en découlent **sur la restauration collective, sur la gestion de l'arbre de Noël**. Mais le constat de l'hétérogénéité est fait vis-à-vis du reste à charge pour les agents dans le cadre de la restauration. La recommandation de convergence par restaurant administratif ou inter administratif peut produire des résultats, il s'engage à la défendre (pour ne pas tout reconstruire) et compte tenu des échéances du 2eme semestre 2017.

En ce qui concerne **la réforme régionale et l'action sociale**, il se dit d'accord pour mettre en place un groupe de travail et envisager les évolutions devant être conduites, examiner les difficultés et construire des solutions.

Quant au budget à mettre en œuvre, certes, nous n'en avons jamais assez, mais il existe une pression sur les budgets des ministères qui doivent faire des choix. Actuellement nos ministères maintiennent le budget et veillent que sa diminution n'aille pas au delà de celle des effectifs.

La médecine de prévention est un enjeu majeur, ses difficultés sont les mêmes dans tous les ministères, mais il s'agit d'un métier qui n'attire pas les vocations et ceci ne dépend pas de la rémunération. La DGAFP recherche des solutions.

Le référencement des mutuelles a évolué, le dispositif est ouvert à la concurrence. Il n'y a plus dans beaucoup de ministères des mutuelles historiques. Il permet une labellisation et une exigence sur les tarifs compte tenu d'une solidarité intergénérationnelle et familiale. Il donne des garanties aux agents. **Aussi à la demande de Force Ouvrière il proposera l'ouverture des travaux pour ce référencement dans nos ministères.**

Quant au décroisement des agents de la sécurité routière, il s'engage à apporter clairement les informations aux agents sur les conséquences pour leur action sociale. **Ce qui est quand même le minimum !**

Pour Force Ouvrière nos représentants ne pouvaient pas rester silencieux devant ces propos. Ils exigent compte tenu des délais du décroisement des agents de la sécurité routière l'engagement des travaux au plus vite.

Il demande à être saisi des difficultés dans les structures. Les services de la DRH (PSPP) en sont chargés via une enquête auprès des présidents de CLAS, et les remontées seront analysées et on en reparlera.

Quant au financement de la protection sociale complémentaire, il demande à ce que l'on ait bien conscience des différences entre le secteur public et le secteur privé. Pour le public il s'agit de faire jouer l'inter-familial et l'inter-générationnel, c'est la règle. Mais l'application des règles ne doit, pour lui, pas générer de subvention. L'effet de levier sera donc « epsilon » sur les cotisations

Force ouvrière rappellera au DRH que pour la MGET, avant 2008 le ministère apportait dans l'escarcelle 15 millions d'euros, et que depuis l'abrogation de l'arrêté Chazelle et le référencement il ne met plus rien, voire il dit aux agents : « débrouillez vous pour financer vous même les obligations de l'Etat employeur. »

POUR une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut



Le congrès réaffirme son attachement à un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché. Le congrès dénonce les attaques contre le conventionnement ministériel, ainsi que les velléités de couper les retraités de leur bénéfice. Le congrès revendique que la contribution des ministères à la protection sociale de ses personnels, actifs et retraités, soit portée à 50% comme dans le secteur privé.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Quant aux difficultés dans les structures pour les présidents de CLAS, le référencement pour la protection sociale complémentaire, le groupe de travail sur les conséquences de la réforme territoriale au niveau de l'action sociale, **tout cela est repoussé au 2eme semestre 2017 alors que nous ne cessons depuis deux ans de demander des solutions.**

Sa réponse nécessitera, en aparté et à son départ, une explication. Certes il y a un engagement, le deuxième semestre pour les groupes de travail. Et si le DRH a mal pris nos réflexions sur les délais, c'est qu'il ignore ou feint d'ignorer que cela fait deux années que nous sollicitons ces groupes de travail ! Et pour la protection sociale complémentaire, nous enregistrons qu'il ne mettra pas un kopeck...

Séquence n°3 :

Une suite de réunion à la hauteur des précédentes : sans saveur, sans odeur !

Les représentant de Force Ouvrière ont exigé, à l'occasion de l'examen du compte rendu des réponses aux questions posées par les représentants du personnel. **Avec en particulier le suivi des situations signalées dont les dernières devant le DRH concernant les présidents de CLAS de la DEAL Réunion et de la DDTM 34. Les modifications de fond demandées par FO ont été acceptées.**

Sur le domaine budgétaire Force Ouvrière interpellera l'administration sur 600.000 euros de sous consommation, alors que la dernière DRACE (Document de répartition actualisé des crédits et de l'emploi) a injecté 414.000 euros. Ce qui semble prouver que malgré les besoins exprimés, une sous consommation liée aux difficultés Chorus et aux délégations trop tardives des crédits pénalise le budget de l'action sociale. Il y avait pourtant une possibilité de remettre ce montant sur les CILs (crédits d'initiative locale) en anticipant cette sous consommation, ce qui aurait permis de les redynamiser. Y-a-t-il des problèmes de gestion, sont-ce les régies d'avance, des erreurs d'imputation chorus, des difficultés à payer des factures ? FO exige une expertise sur ces 600.000 euros afin de ne pas perdre les crédits action sociale !

Pour l'administration les reliquats de crédits font l'objet d'un suivi. Sur le BOP « Administration centrale » elle affirme suivre de près les consommations. Pour Mayotte, il y a un traitement global à faire de même sur les aides matérielles. Elle s'engage à faire une vidéoconférence après le CCAS. Sur les problèmes d'imputation et des régies d'avance avec le versement au trésor public, une vérification s'impose !

Quant au reste à charge des agents pour la restauration, les services sont saisis en amont. Les DREAL sont intervenues pour les faire remonter. L'enquête sur le reste à charge à payer sur les années antérieures est en cours, mais sur la restauration il est difficile de séparer la contribution des employeurs et les subventions

Sur la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances, la convention s'élève à 440000 €, avec un versement en fin d'année sur des crédits autres que ceux de l'action sociale. **Nous ne pouvons que nous satisfaire que cette charge liée aux différentes réformes de l'Etat soit enfin supportée en dehors des crédits d'action sociale !**

Quant aux Intérêts moratoires dans le cadre de l'action sociale, l'administration prend acte que quand il y a défaillance de l'administration, ce n'est pas au budget de l'action sociale de payer !

Séquence n°4 : Le bilan des commissions...

Celui de la commission animation et politique générale, présidée par le président du CCAS retient plus particulièrement notre attention en séance, celui de la commission budgétaire ayant été examiné à l'occasion du budget au cours de laquelle notre camarade Pascal West aura obtenu un maintien du budget de l'action sociale de nos ministères.

C'est l'objet de l'information pratique ci-dessous :

Information pratique

La rencontre des présidents de CLAS est fixée !

La rencontre des présidents de CLAS aura lieu du 14 au 16 novembre à Paris, l'hébergement des présidents aura lieu sur la Défense, réunions sur la tour Sequoia et l'Arche. La DRH va adresser l'invitation à s'inscrire rapidement et les frais seront pris en charge par les services sauf le deuxième jour où le déjeuner sera pris en charge par la DRH qui va identifier une offre d'hôtel complète près de la Défense.